



**Sujet :** [INTERNET] Eoliennes

**De :** Michel MAILLET <michel.maillet0647@orange.fr>

**Date :** 05/02/2019 14:14

**Pour :** pref-obs-ep-eolien-ruffec@charente.gouv.fr

Mr le Commissaire Enquêteur vous trouverez ci-joint ma lettre de soutien au projet éolien de Ruffec .

Cordialement .

MAILLET Michel

— Pièces jointes : —

---

soutien éolienne RUFFEC.docx

13,5 Ko 19

19

Mr et Mme MAILLET Michel  
Garnault  
86350 SAINT-SECONDIN

Le 05/02/2019,

Madame la Commissaire Enquêteur,

Je suis favorable aux éoliennes en Charente et à RUFFEC en particulier.

Les risques sont beaucoup plus faibles en cas d'accident que pour les centrales nucléaires.

Les retombées économiques et fiscales sont importantes pour les Communes et les Entreprises locales.

Le projet est bien pensé car situé le long de la N10.

Pour toutes ces raisons, je soutiens le parc éolien de RUFFEC.

Salutations sincères,

**Sujet :** [INTERNET] Ferme Eolienne de Ruffec

**De :** Contact ETCHART-GCM <larochelle@etchart-construction.fr>

**Date :** 05/02/2019 16:11

**Pour :** "pref-obs-ep-eolien-ruffec@charente.gouv.fr" <pref-obs-ep-eolien-ruffec@charente.gouv.fr>

Bonjour Madame le Commissaire Enquêteur,

Vous trouverez ci-joint le soutien de notre société pour le projet d'éolien sur Ruffec

Bien cordialement

**Aurore CAILLAULT**

Assistante Administrative

Filiale Génie Civil et Maritime

[larochelle@etchart-construction.fr](mailto:larochelle@etchart-construction.fr)

Tél. +33 (0)5 46 44 20 24

Fax 05 46 44 58 69

ZA de Belle Aire Sud - 21, rue Galilée-17440 Aytré – France

<http://www.etchart-construction.fr/>

**etchart**  
construction | génie civil  
& maritime

— Pièces jointes : —

BE - 2019-02-020- PREFECTURE ENQUETE PUBLIQUE-AVIS FAVORABLE  
PARC EOLIEN- Ferme Eolienne de Ruffec.pdf

30 octets 2a

Aytré, le 5 février 2019

**PREFECTURE ENQUETES PUBLIQUES**

**Courrier adressé par mail avec demande AR**

Nos réf. : FC/AC 2019 02 020  
 Objet : Ferme Eolienne de Ruffec

Madame Le Commissaire Enquêteur,

Notre société basée sur La Rochelle (17) filiale d'un groupe régional indépendant (Groupe ETCHART) est une société spécialisée en travaux de Génie Civil et intervient notamment sur la construction de parcs éoliens en Nouvelle Aquitaine.

Par la présente, nous souhaitons transmettre un avis favorable sur cette enquête publique.

Ce projet est significatif en termes d'emplois et de retombées économiques pour notre activité et nous souhaitons qu'il se concrétise.

Veuillez agréer Madame Le Commissaire Enquêteur à nos salutations distinguées

**Directeur filiale Génie Civil et Maritime,  
 Franck COUVERT**

**etchart**  
 construction | *génie civil & maritime*  
 ZA de Belle Aire Sud  
 21, rue Galilée - 17440 Aytre  
 Tél. +33(0)5 46 44 20 24  
 RCS 711 780 148

Sujet : [INTERNET] Projet Eolien de Ruffec  
De : BERGER <Michel-Berger@wanadoo.fr>  
Date : 05/02/2019 17:26  
Pour : pref-obs-ep-eolien-ruffec@charente.gouv.fr

Michel BERGER  
15 Chemin de la Ballade  
79190 MONTALEMBERT

A l'attention de Madame ou Monsieur le Commissaire Enquêteur

Je me permet de vous exprimer le refus total de ma part du projet de parc éolien cité en référence.  
Ceci pour les raisons suivantes:

- L'énergie éolienne représente une part très faible de l'énergie utilisée en France. Elle n'interviendra qu'assez peu dans la nécessaire transition écologique. Elle sert surtout d'alibi aux gouvernements successifs, incapables de mettre en place des mesures de plus grande ampleur: mutation de nos modes de production, de l'aménagement du territoire, de nos modes de transport. Il est regrettable que la dégradation de nos paysages en soit le prix.

-L'état Français a laissé s'implanter un vaste lobby industriel, où les sociétés étrangères ont une large place, comme c'est le cas de celle qui nous intéresse ici: la société Volkswind, créée en Allemagne en 1993, vendue au groupe Suisse AXPO en 2015. Ces grands groupes financiers répandent des parcs éoliens sur la France entière, à coup de subventions financées par les usagers. Le courant électrique est acheté à ces opérateurs entre trois et quatre fois le coût de production des filières classiques. Ceci grâce au financement assuré par la contribution à la transition écologique. .

- La pénalisation des habitants proches des aérogénérateurs est double. D'une part ils subissent des nuisances de vue et de bruits inacceptables, aggravées au fur et à mesure que les installations seront plus nombreuses. D'autre part la dépréciation de leurs biens immobiliers peut aller, pour les plus proches, jusqu'à une perte totale: ils deviennent invendables. Ceci en dépit des affirmations lénifiantes et mensongères de l'étude d'impact. A la suivre les incidences foncières seraient nulles, fausse affirmation qui retire toute crédibilité à l'ensemble de cette étude.

-Les installateurs font état de création d'emplois nouveaux. En réalité celle-ci sera très faible et limitée à la période d'installation, elle est presque nulle en phase de fonctionnement. En revanche les activités touristiques sont menacées: Des gîtes ruraux perdent leur agrément, la mise en valeur du patrimoine est compromise. Le tourisme estival est en plein essor, il existe notamment à proximité des centres équestres qui proposent des promenades sur les chemins ruraux. Si l'étude est prolixe sur les papillons, les batraciens et les chauves-souris, les équidés lui sont inconnus. Or les chevaux sont particulièrement sensibles aux mouvements des éoliennes. Des accidents sont inévitables, ils engageront la responsabilité des pouvoirs publics.

- Devant le refus de plus en plus général de cette dégradation de nos paysages, les gouvernements ont réagi de la pire des manières: Persuadés de museler les contradicteurs en accélérant, voire en supprimant les procédures normales, ils ont détourné le permis de construire, les recours juridiques légaux ont été limités, au profit de simples approbations administratives rapidement instruites.

Les normes sont fixées dans l'intérêt des opérateurs, au détriment des habitants. La plus pernicieuse pour ces derniers est la faible distance imposée entre les habitations et les éoliennes. Avec 500M minimum la France se situe au plus bas niveau par rapport aux autres pays Européens: La norme est de 1000M au Danemark, de 1500M en Allemagne, ( en Bavière elle est même de 10 fois la hauteur en bout de pale), de 2000 M en Espagne. La plus faible de ces normes, déjà trop permissive, suffirait à rendre impossible la réalisation du présent projet.

- Pour toutes ces raisons, je considère avec beaucoup d'autres que la création de ce parc est inacceptable et que son approbation ne ferait qu'assombrir davantage les relations entre la France profonde et le pouvoir central. Relations que le « Grand débat » tente d'apaiser, mais qui ne pourraient que s'envenimer si les autorités administratives méprisaient l'avis des citoyens.

Michel BERGER

Le 5 Février 2019.

4

**Sujet :** [INTERNET] projet

**De :** Claude MAZAN <mazan.claude@orange.fr>

**Date :** 05/02/2019 17:59

**Pour :** pref-obs-ep-eolien-ruffec@charente.gouv.fr

Madame,

je vous envoie ce mail pour dire mon désaccord pour les éoliennes sur la commune de Ruffec en effet ces éoliennes seront a coté de chez moi

donc nuisances visuelles, bruits permanents et enfin destruction de la campagne.

Merci de bien vouloir considérer tous ces nuisances.

Cordialement

Mme MAZAN